

Veerle Solia

Van: Newsletter SETCa <email@setca.cccampaigns.net>
Verzonden: woensdag 30 oktober 2013 13:01
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: Mariage & Naissance - Nouveaux délais de préavis - Actualité sociale au niveau belge et européen

30/10/2013 - Afficher le message - Modifier mes informations - Me désabonner - Taal veranderen



Plus d'Europe sociale !? Sommet Européen des chefs de gouvernement

Vu un certain nombre de déclarations ces dernières semaines, il est clair que les acteurs politiques sont déjà – du moins partiellement – en mode électoral. C'est le cas sur les plans régional et fédéral, mais aussi européen. Car n'oublions pas que le 25 mai prochain, nous élirons également les parlementaires européens.

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Travailleurs du commerce : les nouveaux travailleurs pauvres ?

Etre toujours plus flexibles, productifs et polyvalents... Constamment sous pression, les travailleurs du commerce sont aussi confrontés à une réalité de plus en plus difficile : celle des travailleurs pauvres, où les contrats précaires et l'incertitude sont la norme. Pour bon nombre d'entre eux, malgré le fait d'avoir un emploi, il est difficile de joindre les deux bouts à la fin du mois. La faute aux pratiques des employeurs !

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)



Suppression de 134.000 emplois dans le secteur bancaire

Beaucoup d'entreprises enregistrent à nouveau des bénéfices



dans le secteur des finances. Mais les chiffres en matière d'emploi racontent une toute autre histoire. Une enquête syndicale internationale fait apparaître qu'en Europe, 134.051 emplois ont été perdus depuis 2011.

- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Statut ouvrier – employé : quels changements ? Quel impact pour vous ?

Depuis que le gouvernement les a avalisé, de nouvelles mesures existent en matière de délais de préavis et de jour de carence. A partir du 1er janvier 2014, que l'on soit ouvrier ou employé, une réglementation similaire sera désormais d'application concernant ces points importants. Pour vous aider à y voir plus clair, le SETCa met à votre disposition une brochure Expresso spécialement consacrée au sujet.



- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Petit chômage : quelles sont les règles ?

Saviez-vous que pour certaines circonstances exceptionnelles d'ordre privé, vous avez le droit de vous absenter du travail tout en conservant votre salaire ? C'est par exemple le cas pour certains événements familiaux (une naissance, un mariage, un décès, etc.) ou encore pour accomplir certaines obligations civiles ou civiques. Ce type d'absence est appelé 'Petit chômage'.



- » [Lire l'article complet](#)
- » [Partager l'article sur Facebook](#)
- » [Partager l'article sur Twitter](#)

Envoyé à veerle.solia@amsab.be
Disclaimer